

SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 2 AVRIL 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67
Nombre de Conseillers municipaux présents : 61
Date de la convocation : Vendredi 27 mars 2026
Délibération n° : DCM_2026_095
Matière 5.4.2

Le jeudi 2 avril deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents : (61)

Caroline Airiau, Denis Allaire, Elisabeth Amiot, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clemenceau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Alexandre De Fraissinette, Sébastien Dessein, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Martin Griffon, Emmanuel Guilloteau, Marianne Guinebretière, Laurence Huet Andriot, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Tiphaine Le Bellec, Dominique Le Courtès, Antoine Leroux, Agnès Lesdéma Legal, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvar, Jean-Christophe Pencilé, Didier Pohn, Joris Raflegeau, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Emma Sellier, Jean-Dominique Sorin, Aubin Sourice, Isabelle Suteau et Sandrine Villette

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (1)

Marina Retailleau

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (5)

Aline Chéné	Claudine Gossart
Vanessa Illan	Nicolas Bahuaud
Christine Hamard	Sébastien Dessein
Isabelle Maret	Denis Allaire
Jean-Luc Tilleau	Philippe Bâcle

Secrétaire de séance : Delphine Chateigner

Délégation au Maire pour accorder des secours d'urgence le temps de la mise en place du CCAS

Rapporteur : Richard Cesbron, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Le CCAS ne sera pas installé avant le début du mois de mai prochain compte tenu des délais incompressibles de publicité à l'égard des membres non élus.
Dans cette période intermédiaire des situations sociales d'urgence peuvent survenir.

DELIBERATION

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
66	66	0	0

- **CONSENT** au Maire une délégation lui permettant d'accorder des secours d'urgence dans la limite de 150 € par situation.
- **PRECISE** que ces situations feront l'objet d'une régularisation lors de la première séance du Conseil d'administration du CCAS.
- **PRECISE** que ces secours peuvent, au besoin, être temporairement imputés sur le budget principal de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

